

Extrait du registre des délibérations

Séance du mardi 04 septembre 2018

L' an 2018 et le mardi 04 septembre 2018 à 20 heures 00 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil sous la présidence de THOMAS Didier, Maire.

Présents : M. THOMAS Didier, Maire, M. BRIFAUD Dominique, M. JOLIN Lionel, Mme LAROYE Aurélie, M. MORISSEAU Denis, M. SAGIE Marcel, M. MENAULT Miguel, M. RABELLE Yves, Mme RENARD Evelyne, Mme PRUNET Delphine

Excusés: M. TORRES Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 27/08/2018

Date d'affichage : 27/08/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
le : 05 septembre 2018

et publication ou notification
du : 05 septembre 2018

A été nommée secrétaire : Melle LAROYE Aurélie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Nomination sur le poste d'adjoint administratif
- Heures complémentaires adjoint technique à temps non complet
- Acceptations de chèques
- Convention de partenariat pour la valorisation du programme CEE
- Cession d'action(s) de la Société Publique Locale Ingenov45

M. le Maire demande l'autorisation de supprimer le point suivant à l'ordre du jour :
- Décision Modificative n°1

Puis, il procède à la lecture du compte rendu de la séance du 14 juin 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

D2018-030 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet par modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la fixation du tableau des effectifs comme suit en créant un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet et en supprimant un poste non permanent d'adjoint administratif.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

D2018-031 : Modalités de réalisation des heures complémentaires

Les fonctionnaires à temps non complet peuvent être autorisés à réaliser des heures en plus de leur temps de travail habituel.

Monsieur le Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la mise en œuvre des heures complémentaires pour les agents techniques à temps non complet.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine.

Les heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

D2018-032 : Encaissement de chèque de la société d'assurance GROUPAMA

Monsieur le Maire expose la déclaration sinistre réalisée auprès de l'assureur statutaire GROUPAMA suite à l'abatement de la foudre sur le clocher de l'église.

Le Conseil Municipal décide d'acter la demande d'autorisation d'encaisser un chèque de remboursement d'un montant TTC de 684,66 € de la société GROUPAMA correspondant à la réparation du préjudice franchise déduite, règlement suivant la réception de la facture.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

D2018-033 : Encaissement de chèque de la SARL FLOAXE Environnement

Monsieur le Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation du chèque correspondant au produit de ferraille repris par la SARL FLOAXE Environnement pour un montant de 139,20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'autorisation d'encaisser le chèque.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

D2018-034 : Encaissement de chèque de la Société SICAP

Monsieur le Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation du chèque correspondant au remboursement du solde créditeur de l'installation du 5 rue Robert Rabaud, 45480 Charmont-en-Beauce (bâtiment école).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'autorisation d'encaisser le chèque.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

D2018-035 : Convention de partenariat pour la valorisation du programme CEE « Economies d'énergie dans les Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » - signature de la convention avec PME

Monsieur le Maire rappelle le projet de pose de nouvelles menuiseries au bâtiment de la mairie voté lors du Conseil Municipal du 28 juin 2018.

Ce projet subventionné nécessite la signature de documents spécifiques que Monsieur le Maire détaille :

A l'automne 2014, le Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la Mer a lancé le programme des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), visant à :

- territorialiser la politique de transition énergétique,
- donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de 1.5 milliard d'euros (sur 3 ans) a été mis en place pour financer les territoires lauréats en complément des autres aides publiques existantes.

Le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a candidaté à ce fonds, au nom du territoire, fin 2015. La candidature qui a été retenue intégrait un programme d'actions portant sur les thèmes suivants :

- réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'éclairage publics,
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports,
- *développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets,*
- produire des énergies renouvelables locales,
- préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir un urbanisme durable,
- promouvoir l'éducation à l'environnement, à l'éco-citoyenneté et mobiliser les acteurs locaux.

Un arrêté du 24 février 2017, modifiant l'arrêté du 9 février 2017 portant validation du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, fixe les conditions d'éligibilité de CEE bonifiés, ainsi que le montant global de la valorisation des CEE bonifiés à 975 000 € HT pour le territoire du PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,

L'offre de la société PME (Penser Mieux l'Energie), proposa au territoire TEPCV du PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais une convention de partenariat pour la valorisation du programme CEE « Economie d'énergie dans les TEPCV », qui permettait de financer, à hauteur de 108% des dépenses éligibles, les travaux de rénovation énergétique, par le biais d'une procédure de regroupement, porté par le PETR.

Monsieur le Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'autorisation de signature du projet d'avenant à la convention de partenariat pour la valorisation du programme CEE « Economie d'énergie dans les TEPCV » proposé par la société PME, en procédure de regroupement.

Il précise que les travaux devront être terminés en novembre pour un versement de subvention en février/mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer, avec les collectivités mentionnées en annexe, l'avenant à la convention finalisée et tous les documents afférents et, le cas échéant, apporter les ajustements nécessaires.

à la majorité (pour : 10 contre : 0 / abstentions : 1)

D2018-036 : Cession d'action(s) de la Société Publique Locale Ingenov45

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil municipal en date du 18 février 2016 ayant approuvé l'adhésion de la Commune de Charmont-en-Beauce à la Société Publique Locale Ingenov45 via la souscription d'une action à la valeur nominale unitaire de 500 euros.

Il indique qu'une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 25 mai 2018 approuvant le principe du rachat des actions détenues par les actionnaires minoritaires de la SPL Ingenov45.

Le Conseil municipal décide de céder l'intégralité des actions détenues au sein du capital de la Société Publique Locale Ingenov45, soit une action, au profit du Département du Loiret qui s'en portera acquéreur à leur valeur nominale unitaire de 500 euros, soit un montant total de 500 euros.

La recette correspondant au produit de la cession d'actions décidée à l'article 1^{er} de la présente délibération sera imputée sur le budget communal, Chapitre 26, compte 621.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Point communautaire :

Monsieur le Maire fait un point sur les décisions du Conseil Communautaire notamment :

- la taxe de séjour,
- la modification des statuts du Syndicat mixte œuf rimarde essonne,
- le reversement d'une subvention au SPANC,
- la nomination de représentants de la STCM,
- Cession d'action(s) de la Société Publique Locale Ingenov45,
- Tableau des effectifs et mutuelle pour les agents de catégorie C.

La commission d'Appels d'Offres se réunira le 05 septembre pour recevoir les cabinets ayant candidaté pour la mise en œuvre du PLUI.

La Commission des Finances se réunira le 10 septembre 2018 pour une présentation de plan d'investissement et prêt bancaire.

Questions diverses:

Travaux rue du Moulin :

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux d'aménagement de la Rue du Moulin :

Concernant l'aménagement entre le 8 et le 10 de la rue, l'aire empierrée risque d'entraîner les eaux de pluie du Domaine Public vers la propriété du 10 de la rue.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de faire accepter la modification de cet aménagement avant la fin des travaux.

Eclairage public :

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra que le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation de devis pour le remplacement d'éclairage public existant par des éclairage led au 1 rue Rabaud, Armeville et Gironville.

Site Internet :

Monsieur SAGIE déclare qu'une réunion de présentation par la société « CentreFrance » sur l'intégration d'un nouveau site internet pour la commune a permis d'envisager les différentes nouvelles fonctionnalités d'exploitation au bénéfice des usagers.

Une première estimation clé en main a été abordée à 2627 € HT.

Actes administratifs et financiers - Dématérialisation :

Un projet de dématérialisation des actes administratifs et financiers sera prochainement détaillé. Une réunion de présentation est prévue jeudi 20 septembre 2018.

La séance est levée à 21h30.

En mairie, le 10/09/2018

Le Maire

Didier THOMAS

